Communications

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **72 (1921)**

Heft 6

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

consacré spécialement à la culture du chêne. M. le professeur A. Engler en expose le programme. Pour l'année prochaine, il est prévu une série de conférences forestières. Le Comité permanent est heureux d'apprendre ces projets qui ont pour but le perfectionnement professionnel de nos agents forestiers.

A propos du „Chermes cortical du sapin blanc".

Suivant une nouvelle et obligeante communication de M. Bruggisser, inspecteur forestier à Zofingue, l'invasion du Chermes, favorisée par un printemps exceptionnellement doux, accuse une intensité nouvelle dans les sapinières argoviennes.

Dans les forêts communales d'Oftringen, en particulier, les peuplements anciens sont fortement atteints et un grand nombre de tiges sont littéralement saignées par les écoulements de résine provoquant en plus, cette fois-ci, des attaques des bostryches. Ailleurs, on remarque de nouveaux foyers dans les gaulis, hauts perchis et vieux massifs.

En examinant les documents qui nous sont envoyés du canton d'Argovie, nous identifions des ravages du *Dreyfusia Nusslini* C. B. Il semble que dans certains centres d'infection, les deux Chermes sont actuellement en activité. En effet, on observe ces derniers jours, sur la face inférieure des rameaux de l'année dernière, des amoncellements cireux dans lesquels des œufs, déposés par tas, donnent naissance à des larves „latentes" très mobiles, de couleur carminée, à des „estivales", ainsi qu'à des sexupares aptères d'un vert couleur bouteille s'attaquant aux aiguilles en formation et qui provoquent leur recoquillement.

Il s'agit encore de suivre l'évolution du *Dreyfusia piceæ* C. B. dans la frondaison et de surprendre ses effets sur la vitalité des sapins. Pour l'heure présente, il faut s'efforcer d'abattre à mesure, d'écorcer et de brûler sur place toute la dépouille; on évitera probablement de cette façon une extension de l'épidémie et aussi des invasions de xylophages, toujours à redouter après une grave perturbation dans la circulation de la sève [1].

Montcherand (Vaud), mai 1921. *A. Barbey.*

COMMUNICATIONS.

Le cerisier de Chamblandes.

Le cerisier dont nous donnons la photographie se trouve sur le plateau de Chamblandes, entre le village de Pully et Ouchy. C'est incontestablement un des plus anciens et des plus beaux de la Suisse.

[1] Notre article sur ce sujet, publié dans le n° 1, 1921, du „Journal", renferme une erreur dans la légende explicative de la planche hors texte. Il s'agit du *Dreyfusia piceæ* C. B. et non pas du *D. Nusslini* C. B., la première de ces deux espèces, si faciles à confondre, provoquant seule des éclatements de l'écorce.

Il est impossible de dire quand il a été planté, mais il doit bien avoir au moins 150 ans, car un parent du propriétaire actuel déclare qu'il en a cueilli les fruits dans son enfance (il y a 70 ans environ), et qu'à cette époque-là, c'était déjà un cerisier énorme.

La circonférence de la bille, à un mètre au-dessus du sol, est de 2,80 m. La hauteur de l'arbre est approximativement de 17 mètres. Le diamètre le plus grand de la cime est de 20,7 m. (E-W); celui qui lui est perpendiculaire mesure 20,1 m. Le rayon moyen du cercle recouvert par les branches dépasse donc 10 mètres, ce qui donne une surface ombrée de plus de 320 m^2.

Malgré sa hauteur respectable, ce cerisier est encore plus remarquable par l'ampleur de sa ramure. Elle est formée par sept branches, qui se détachent du tronc à la hauteur de 2,20 m. environ, et dont les trois principales mesurent respectivement 2,30 m., 1,95 m. et 1,80 m. de tour.

Cet arbre est encore en pleine vigueur, et donne d'abondantes récoltes — cerises noires de grosseur moyenne —; malheureusement, il est impossible d'en cueillir tous les fruits à cause de la hauteur des branches, et, par conséquent, de dire exactement ce qu'il en peut produire de kgs.

Le cerisier de Chamblandes se trouve sur le tracé de la route projetée, et déjà en partie construite, entre celle de Lavaux et la gare de Lausanne, mais il suffirait de dévier légèrement le trottoir pour le conserver. Aussi les amis des beaux arbres espèrent-ils qu'on ne l'abattra pas sans nécessité.

Le cliché de la photographie nous a été obligeamment prêté par M. Rusillon, à Pully, auquel nous exprimons nos remerciements.

A. Reymond.

Coopération des forestiers et des industriels du bois.

Suivant la décision prise à l'assemblée d'hiver de la Société vaudoise des forestiers, le comité de celle-ci avait convoqué pour le 16 avril, à Lausanne, une conférence mixte de représentants de l'industrie du bois en Suisse romande et de délégués du service forestier. Ce dernier était représenté par MM. E. Muret, chef de service à Lausanne, Bavier, secrétaire de l'office forestier suisse à Soleure, et par les membres du comité, renforcé par l'inspecteur Aubert, de Rolle. L'industrie du bois comptait 15 représentants : 11 Vaudois, soit MM. J. Simond, Altherr, Kernen, Croisier, Morier-Genoud, Chappuis, Genillard, Jayet, Bruggmann, Bornand et Belet ; 2 Neuchâtelois, MM. Joly et de Montmollin ; 1 Fribourgeois, M. Despond, de Bulle, et 1 Genevois, M. Rufty.

L'ordre du jour portait les objets suivants :

1° Droits de douane.
2° Tarifs de transport.
3° Classification du bois.
4° Organisation des ventes de bois.

La conférence dura la journée entière et les discussions furent nourries. L'on put y constater des divergences entre les industriels proprement dits et les commerçants. Leurs intérêts ne sont souvent pas conciliables. Afin de faire néanmoins œuvre utile, la conférence a décidé de laisser de côté les points en litige et de ne s'atteler qu'aux problèmes pour lesquels une entente pouvait intervenir entre les trois groupes en présence.

Ainsi, quant au tarif douanier en préparation, un seul vœu a été formulé, c'est-à-dire d'élever les droits sur les *sciages,* d'où il résulte une protection à la fois les scieries, du commerce et de la production indigène.

Quant aux tarifs de transport, l'unanimité était assurée d'avance touchant l'exagération des prix des compagnies de chemins de fer, à commencer par les C F F. Les taxes exagérées sont devenues simplement prohibitives, dès qu'on dépasse une centaine de km. et empêchent ainsi totalement l'échange entre la Suisse romande, où il y a surproduction de bois de toutes catégories et la Suisse orientale, qui est déficitaire. De plus, les tarifs de chemin de fer ne connaissent que le bois tout court et ignorent la classification „*ad valorem*". Il faut payer le même prix par tonne-kilomètre pour du bois de feu que pour des sciages de choix, ce qui est un non-sens.

Actuellement le bois de service paie le 17 % de sa valeur, le bois de feu le 29 %, tandis que, par exemple, le vin est transporté à un tarif qui ne représente que 5 % de sa valeur. Ces différences criantes doivent cesser dans l'intérêt même des chemins de fer; sinon l'auto-camionnage prendra nécessairement toujours plus d'extension.

Le thème de la classification n'a pas enthousiasmé les industriels. Ils n'aspirent d'aucune façon au rigoureux triage et à l'uniformité qui fait le bonheur du commerce de bois d'outre-Rhin. Notre individualisme ne connaît pas ces besoins, ni la jouissance de l'uniforme — camisole de force. „Fournissez-nous des bois sains, c'est tout ce que nous demandons." Pas de mélange de bois taré et sain. C'est à quoi se bornent les aspirations de nos clients. Tant pis pour la statistique et la mercuriale.

L'organisation des ventes, la création d'une Bourse des bois trouvent les industriels et commerçants tout aussi sceptiques et indécis. Apparemment, on craint de se lier les mains, de jouer cartes sur table. On convient de discuter, à titre d'essai, dans une nouvelle conférence en septembre, les conditions du marché, les prix, les assortiments. Mais il ressort à l'évidence que même dans le petit cercle de la Suisse romande il y a des circonstances locales très prononcées, et divergentes. L'unification semble impossible.

Avant de se séparer, la conférence adopte à l'unanimité les résolutions suivantes, qui ont été communiquées au Conseil fédéral :

La Société vaudoise des forestiers ainsi que les représentants autorisés du commerce du bois romands, réunis en assemblée le 16 avril 1921, à Lausanne,

I. demandent instamment l'élévation des droits douaniers sur les bois sciés. Ils se rallient en tous points aux propositions formulées par les représentants du Schweizer. Holzindustrie-Verein et de la Fédération des Scieries de la Suisse romande à la conférence de Berne, le 30 mars 1921;

II. considérant que les tarifs ferroviaires internes pour le transport des bois sont proportionnellement beaucoup plus élevés que ceux appliqués au trafic de tous les autres articles indispensables à la vie économique du pays; que ces tarifs sont prohibitifs, souvent moins avantageux que ceux de l'autocamionnage et travaillent à l'encontre des intérêts des chemins de fer de toute catégorie; qu'ils entravent une répartition rationnelle des produits ligneux indispensables à la construction et au chauffage;

sollicitent avec instance un abaissement des tarifs en question et l'introduction prochaine de la taxe „*ad valorem*", tenant compte dans la mesure du possible de la valeur des produits transportés. *Py.*

CONFÉDÉRATION.

Inspection fédérale des forêts. La Feuille fédérale du 18 mai contient l'indication d'importants crédits supplémentaires pour 1921, au sujet desquels les Chambres fédérales auront à se prononcer sous peu.

a) Subventions aux traitements et vacations du personnel forestier fr. 100.000. Ces crédits sont nécessités surtout par la création de plusieurs nouveaux postes forestiers (Fribourg, Bâle-Campagne, etc.), ainsi que par l'augmentation du traitement de quelques agents (inspecteurs forestiers communaux grisons) et gardes.

b) Subventions à l'assurance contre les accidents du personnel forestier fr. 10.000, ceci pour tenir compte de l'augmentation du nombre des assurés.

c) Subventions pour boisement, inclusivement travaux de défense, fr. 200.000. Les dépenses de ce chef seront augmentées cette année de façon extraordinaire par les travaux de défense contre l'avalanche du Schiahorn-Dorfberg, au-dessus de Davos. A cela il faut ajouter le reboisement de nombreuses surfaces déboisées par le coup de föhn du 5 janvier 1919.

d) Subventions pour la construction de dévestitures forestières fr. 100.000. Les dépenses de ce chapitre seront particulièrement élevées, étant donné le grand nombre de chemins forestiers mis en chantier en 1921 pour occuper les sans-travail.

CANTONS.

Zurich. A l'instar de la ville de Zurich qui, vers 1895, a fusionné son administration avec celles de quelques communes urbaines voisines,